

Question d'actualité

Sylvie Crunchant, conseillère départementale de Vandoeuvre

SUJET : Pauvreté des enfants

Monsieur le président,

J'ai pu observer, sur le terrain pendant la campagne des départementales mais aussi à travers mon expérience professionnelle sur la commune de Vandoeuvre, la dégradation de la situation sociale de nombreuses familles. Une précarité des biens, mais aussi une précarité des liens qui poussent progressivement des enfants vers le processus de décrochage scolaire, vers la petite délinquance et vers une pauvreté devenue chronique.

Une semaine après la publication du rapport UNICEF sur la pauvreté des enfants, je souhaiterais connaître, Monsieur le Président, ce que notre département a fait et compte faire pour combattre ce scandale invisible.

Je vous remercie

Réponse d'Agnès Marchand

vice-président déléguée à l'enfance et à la famille

Monsieur le Président, chers collègues,

En matière de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, de nombreuses actions sont mises en œuvre dans notre département. Nous devons aller plus loin, car le rapport présenté par l'UNICEF dans le courant de la semaine dernière fait froid dans le dos : **un enfant sur 5 vivrait sous le seuil de pauvreté !**

Vous l'avez dit à juste titre, ce scandale invisible doit nous interpeller à plusieurs titres, car si des enfants sont dans cette situation, c'est que leurs parents ne trouvent plus de solutions pour élever et éduquer dans des conditions décentes et dignes leurs enfants. Ce rapport de 1 à 5 est consternant en même temps qu'il est significatif, car il fait voler en éclat les positions simplistes qui tendraient à arrêter le raisonnement aux seules familles qui bénéficient des minimas sociaux.

Il s'agit d'un combat bien plus large à mener.



En pointant le fait que ces enfants subissent une double peine liée d'une part à une pauvreté subie, due effectivement à celle de leurs parents, et d'autre part à l'image renvoyée, à leur scolarité, à leur épanouissement, nous mesurons que le travail est immense en même temps qu'il est pluridimensionnel. **Nous devons travailler encore plus fortement sur la santé, sur l'éducation, sur la mobilité, sur l'offre d'accueil du jeune enfant, sur la protection des enfants, comme sur l'accompagnement renforcé et personnalisé des familles les plus fragiles.**

Nous ne resterons pas les bras croisés en attendant des jours meilleurs. Le département s'est engagé depuis plusieurs années et notamment depuis 2013 dans la lutte contre ce fléau, notamment à travers **le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale**. La Meurthe-et-Moselle s'engagera prochainement et plus précisément sur la lutte contre la pauvreté des enfants.

Dès Mars 2013, Michel Dinet et Michèle Pilot ont lancé, en lien étroit avec Monsieur le Préfet, la mise en œuvre de ce plan dans notre département. Des premiers résultats se font d'ores et déjà sentir, mais il faut comprendre qu'en matière de lutte contre la pauvreté, les chantiers sont aussi variés que complexes, tant la singularité de chaque situation vient percuter les logiques traditionnelles de rapports entre institutions :

- Aussi, les **nombreuses expérimentations** qui se déroulent toujours actuellement dans un esprit de partenariat fort, sur des domaines aussi variés que la lutte contre le surendettement et la prévention des expulsions locatives, sur les sorties de jeunes inscrits dans les dispositifs de l'aide sociale à l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse ou de prison, ou encore l'entrée du département dans l'expérimentation sur la Garantie jeunes sont extrêmement riches d'enseignement.
- Le travail enclenché depuis plusieurs années sur la **tarification sociale** permettant aux élèves issus de situations fragiles d'accéder aux cantines des collèges, l'action sur l'offre graduée et adaptée d'accueil du jeune enfant, les actions collectives permettant aux enfants et à leurs familles de partir en vacances et de tendre ainsi vers une plus forte ouverture sur le monde participent à cet effort.
- Pour conclure ces partenariats, nous devons, en tant que chef de file des solidarités et aux côtés de l'Etat, **ouvrir des espaces de partenariat**, réunir les conditions d'un travail concerté qui s'inscrit en rupture avec le fonctionnement en silos.

Je citerais donc les instances de gouvernance locale, à travers les **Conférences Territoriales de Développement social** qui ont permis de réunir à deux reprises pas moins de 500 acteurs sur les 6 territoires du département depuis 2013. Désormais, des objectifs partagés d'intervention ont été dégagés sur chaque territoire et le travail se poursuit. Les prochaines conférences territoriales de développement social se dérouleront à l'issue de la rencontre de l'instance départementale, le Conseil départemental de développement social, en septembre prochain. Cette instance permet actuellement de faire remonter, au bénéfice des territoires et des personnes, des demandes d'assouplissements normatifs et réglementaires, afin de faciliter le travail partenarial sur le terrain et de simplifier un grand nombre de démarches.

- Le développement social a irrigué l'ensemble du projet d'administration de notre collectivité. L'ouverture dès septembre prochain des **17 Maisons Départementales de Solidarités** et de leurs antennes et permanences permettra de proposer sur l'ensemble du département une offre de service public garantie, rendue globale et transversale à toutes nos politiques publiques de solidarités.

Je profite d'ailleurs de l'occasion pour à la fois remercier l'ensemble des équipes et agents qui ont œuvré à cette vaste réforme, mais aussi rassurer celles et ceux qui douteraient encore. Nous souhaitons en effet réunir et garantir des conditions optimales d'exercice à nos agents qui assument quotidiennement des missions extrêmement sensibles. Il en va de notre responsabilité à toutes et tous.

- Afin de ne pas être longue, Monsieur le Président, je souhaite revenir sur un point évoqué dans cette question d'actualité qui est celui de la pauvreté des enfants. Comment peut-on aujourd'hui concevoir, en 2015, qu'un enfant sur 5 vit sous le seuil de pauvreté en France ? Ce constat, relayé à travers le rapport rendu par l'UNICEF est inacceptable.

Le conseil départemental va donc engager, dès septembre prochain, la mise en œuvre d'un vaste plan départemental de lutte contre la pauvreté des enfants. Nous aurons, à travers la parole du Président, l'occasion de revenir sur ce chantier aussi urgent que sensible.

Je vous remercie